

Procès-verbal du Conseil d'Administration n°32 de l'association Villeneuvois à vélo
réuni le 6 décembre 2025 au Café Cantine.

La séance est ouverte à 14 h 08.

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e	
Gaston BOSC		X		
Francis CAZEILS	X			Jusqu'à 15 h 10.
Adrien CHAUD	X			
Émilie FALCONNIER	X			
Claude GUÉRIN			X	
Faustine LAMARD	X			
Florentin L'HOMMEDÉ	X			
Alexis LEFEBVRE		X		
Annick MARQUET	X			Jusqu'à 15 h 10.
Chelo RODRIGUEZ	X			À partir de 14 h 50.
Françoise RISS-CAZEILS		X		

L'ordre du jour est le suivant :

- I – Approbation du PV du précédent CA
- II – Municipales 2026 : quelle publicité de nos propositions ?
- III – Arrêté anti-vélos à Villeneuve : quelle réaction ? quelle conséquence ?
- IV – Élaboration des projets 2026 de l'association
 - Idées de projets 2026
 - Budget prévisionnel 2026
- V – Logo de l'association
- VI – Organisation des événements
 - Véloparade de Noël
 - Repas des bénévoles

I — Approbation du PV du précédent CA

Le Conseil d'Administration **approuve** le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 22 octobre 2025.

II — Municipales 2026 : quelle publicité de nos propositions ?

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 16 juillet 2025, a défini la stratégie de l'association pour les élections municipales 2026.

Pour la commune de Villeneuve-sur-Lot, cela a conduit à l'écriture d'un plaidoyer avec 5 mesures sur lesquelles nous demandons aux listes candidates à Villeneuve de se positionner. Le plaidoyer a été approuvé par le Conseil d'Administration et transmis aux candidats par mail le samedi 8 novembre, avec un délai de quatre semaines pour nous donner leurs avis sur les propositions du programme, avec possibilité de rencontre. Francis et Adrien ont ainsi rencontré :

- la liste « Villeneuve C'Vous » portée par Thomas Bouyssonne, le vendredi 14 novembre ;
- la liste « Un Souffle Citoyen pour Villeneuve » portée par Stéphane Boukhari, le samedi 15 novembre ;
- la liste « Union pour Villeneuve » portée par Geoffroy Gary, le vendredi 5 décembre.

La liste de la majorité sortante n'a pas fourni de réponse, attendant la désignation officielle de leur tête de liste pour nous répondre.

Maintenant que nous avons les réponses, sous quelle forme doit-on les rendre public, et surtout à quelle date ? Cela doit-il prendre la forme d'une réunion publique ? D'une AG ? D'une conférence de presse ? Voir les journalistes un par un ? Adrien réalisera dans tous les cas une page Web visant à monter les réponses des candidats explicitement.

Francis était pour une réunion publique, mais sans grande conviction. Émilie tenait surtout à ce qu'on profite de la véloparade pour dresser un message positif de soutien à Villeneuvois à vélo et nos propositions.

Il est unanime que la véloparade n'est pas le bon moment pour détailler nos propositions. Adrien imagine alors faire une conférence de presse quelques jours avant (le mardi 16?) pour que les médias aient le temps d'écrire un article juste avant la véloparade. D'autres membres du CA, comme Faustine et Florentin, plaident plutôt pour une conférence de presse entre la véloparade et Noël, afin de donner un bel article pour Noël ou la trêve des confiseurs, à une période plus creuse en articles pour la presse. Le risque est que cela fasse flop (journalistes moins présents autour de Noël), débat public trop faible pour la reprise des propositions... mais c'est un bon créneau médiatique pour que les gens enregistrent nos propositions et en parlent dans les repas de fin d'année.

Afin d'alimenter l'engouement, proposition est faite de distribuer des tracts très simples à la véloparade autour de l'association et de nos cinq propositions pour les municipales, renvoyant à un site Web publié le jour J. Les réponses des candidats seraient elles communiquées à la presse puis sur le site avec quelques jours de décalage, afin de bénéficier de deux temps : celui des propositions, et celui des réponses.

Il est **acté** de faire ainsi :

- une publication Web et un tractage de nos propositions le jour de la véloparade ;
- une conférence de presse, et la publication Web des propositions des candidats, le lundi 22 ou mardi 23 décembre.

Adrien est chargé de contacter un bar ou restaurant disponible à ce moment-là.

III – Arrêté anti-vélos à Villeneuve : quelle réaction ? quelle conséquence ?

Dans un publiccommuniqué sorti le jeudi 27 novembre dans *La Dépêche du Midi*, l'Agglomération du Grand Villeneuvois annonce qu'un arrêté a été publié le... 9 octobre dernier (!), **interdisant purement et simplement les véhicules à deux et trois roues sur l'intégralité de l'aire piétonne, toute l'année**, y compris sur la rue Sainte-Catherine et la place Lafayette pourtant ouvertes à la circulation automobile !

Cet arrêté, publié il y a près de deux mois sans aucune communication publique, est particulièrement choquant : il vient incriminer la circulation à vélo sur toute l'aire piétonne de Villeneuve, prenant ainsi le même pli qu'Agen, alors qu'aucun accident n'est à déplorer, et que Villeneuve avait déjà pris des arrêtés précédents concernant les seules trottinettes électriques. L'origine de cet arrêté est la volonté de la police municipale d'envoyer un message fort contre les usagers de trottinettes électriques, notamment les jeunes, afin de les verbaliser plus simplement. Et les vélos y sont inclus pour faire d'une pierre deux coups, dans une volonté de simplification.

Villeneuvois à vélo n'a jamais été consultée concernant cet arrêté. Les élus connaissent pourtant notre adresse et notre mail ! Cela fait sourire jaune quand on pense a posteriori aux efforts que nous avons mené pour avoir une piste cyclable séparée de la « voie mixte » des allées Georges Leygues.

Pour Adrien, cet arrêté est profondément injuste. Derrière l'interdiction des EDPM, désormais étendue aux vélos, se cache la volonté d'apaiser des sentiments d'insécurité vécus par les commerçants à cause de jeunes qui se servent des rues piétonnes comme d'un terrain de jeu. Mais qui sera verbalisé ? Les personnes précaires, les honnêtes gens qui vont au marché à vélo, ou tout simplement passent par les rues piétonnes en alternative à la rue de la Fraternité revenue à double sens ou à la rue des Cieutat. On va juste verbaliser, dégoûter des gens de circuler à vélo à Villeneuve.

La rue de Paris à Villeneuve-sur-Lot est loin d'être la rue Sainte-Catherine de Bordeaux, ou même le boul' piéton d'Agen. Interdire les cyclistes dans l'aire piétonne d'une ville moyenne comme Villeneuve, c'est envoyer un message de prohibition de faire du vélo en ville.

Sur Telegram, les administrateurs ont donné des points de vue différents, ce qui a amené à cette convocation pour le Conseil d'Administration.

Tous les membres du CA présents sont choqués de cette mesure, de l'absence de concertation, de l'image donnée par cet arrêté pour la circulation à vélo et des conséquents pour les cyclistes.

Alexis, à l'écrit, a fait savoir son opposition. Pour lui, « *quand je suis cycliste, passer dans ces rues piétonnes au milieu des piétons, c'est très inconfortable, et en tant que piéton je suis mécontent de croiser des trottinettes qui filent à toute allure.* » Il est donc pour l'interdiction de toute circulation dans cette zone. Sauf concernant la place Lafayette et la rue Sainte-Catherine, qui sont ouvertes à la circulation automobile.

Adrien a envoyé un premier mail à Jean Ballouhey l'informant de la réunion du CA en vue d'un potentiel recours. Une première consultation avec les élus a conduit à cette réponse :

« *Les services ont pris cet arrêté à la suite d'une série d'incidents impliquant des trottinettes et pour répondre à la multiplication des conflits d'usages avec les piétons dans les zones commerçantes. Il ne s'agit naturellement pas de chasser les vélos du centre-ville mais d'assurer la sécurité de tous.*

Les dernières réalisations, notamment les allées Georges-Leygues, le déploiement en cours du stationnement en cœur de bastide, la future création de la Maison du vélo rue Lakanal sont autant de preuves de la volonté de la Ville et de l'Agglomération de promouvoir les déplacements actifs, et en particulier le vélo, sur notre territoire.

Monsieur le maire et Christelle Prellon ont entendu votre réaction. A leur demande, la rédaction de l'arrêté va être réexaminée. Je te tiendrai informé sans délai des possibles modifications qui pourraient y être apportées. »

D'un point de vue légal, un arrêté de circulation illégal peut être attaqué dans les deux mois suivant sa publication, c'est-à-dire jusqu'au 9 décembre 2025, mais un recours gracieux dans les deux mois suspend ce délai et permet l'enclenchement d'un nouveau délai de deux mois à l'issue de la réponse par la collectivité ([article R 421-2 du Code de Justice Administrative](#)). Ainsi, nous avons jusqu'au 9 décembre pour envoyer un recours gracieux contre cet arrêté, afin d'en demander l'annulation « par la voie de l'action ». Il est aussi possible, à tout moment, de demander l'abrogation de cet arrêté par un recours gracieux et d'attaquer le refus d'abrogation, « par la voie d'exception ». (cf. <https://www.conseil-etat.fr/actualites/contestation-d-un-acte-reglementaire>)

Maintenant, jusqu'où souhaitons-nous aller ? Aller au recours, c'est risquer de perdre le local... dont nous n'avons pas de nouvelles, précise Faustine. Mais en même temps, si nous n'allons pas au recours sur l'interdiction des vélos en centre-ville, quand pourrons-nous y aller ?

Il est acté d'envoyer un recours gracieux, quand bien même nous avons eu cette première réponse de principe. Les membres du CA demandent à Adrien d'en glisser un mot en off à M. Lepers également afin que le message soit entendu que Villeneuvois à vélo a fait beaucoup de concessions avec la municipalité mais que cet arrêté va trop loin pour nous.

Entendu les arguments,

Considérant que cette action entre pleinement dans le cadre de l'objet de l'association,

Considérant que l'arrêté n°AP339 / 2025 est non conforme aux dispositions légales et réglementaires, et porte un préjudice grave aux usagers du vélo au quotidien à Villeneuve-sur-Lot,

Le Conseil d'Administration, par **7 personnes pour et un vote contre par procuration**, autorise le Président à déposer un recours gracieux au nom de l'association auprès du Maire de Villeneuve-sur-Lot, demandant l'annulation de l'arrêté n°AP339 / 2025 interdisant la circulation à vélo dans l'aire piétonne de Villeneuve-sur-Lot.

Le Conseil d'Administration sera de nouveau sollicité pour le dépôt d'une éventuelle requête auprès du Tribunal administratif de Bordeaux, selon la réponse apportée par le Maire de Villeneuve-sur-Lot.

IV – Élaboration des projets 2026 de l'association

Point reporté au repas des bénévoles le 20 décembre 2025. Un Conseil d'Administration durant la trêve des confiseurs permettra d'élargir et d'adopter le projet 2026 de l'association.

Budget prévisionnel 2026

Adrien, Annick et Émilie sont chargés d'élaborer un budget prévisionnel 2026 suite aux projets évoqués ci-dessus pour les demandes de subvention, dont les premières dates butoir arrivent dès début janvier pour les villes de Villeneuve-sur-Lot et Tonneins, 16 janvier pour le PDASR, 31 janvier pour la CAGV, autour du 17 février pour la Politique de la Ville, autour de mi-mars pour le FDVA. Demander aussi cette année une subvention exceptionnelle au Conseil départemental, étant donné les nombreuses actions menées et réunions auxquelles nous avons participé pour faire du travail d'ingénierie.

V – Logo de l'association

Après la dernière réunion du Conseil d'Administration, Émilie a planché sur de nouvelles propositions, qui semblent en voie de finalisation. Sur la boucle Telegram, une consensus semble émerger autour du choix des couleurs. Le logo est présenté et est approuvé par les administrateurs. Reste le choix des couleurs à préciser.

Il est demandé d'**opter pour le rouge brique pour le texte à la place de l'orange actuel**, pour le logo sur fond blanc, et de garder le texte en blanc pour le logo sur fond noir.

VI — Organisation des événements

Véloparade de Noël

Le repérage s'est bien passé la veille. Adrien précise que les bénévoles doivent être là dès 17 h.

Repas des bénévoles

Les bénévoles et le Conseil d'Administration sont tous invités à un repas des bénévoles le samedi 20 décembre à l'issue de la véloparade et du feu d'artifice, au Café Cantine. Comme l'an dernier et malgré le contexte économique, l'association prendra en charge le repas. Des dons à l'association sont possibles et permettront l'émission d'un reçu fiscal.

Afin de faire participer les bénévoles à la construction du programme annuel de l'association, Faustine et Florentin suggèrent que soient proposés des post-its permettant aux bénévoles de suggérer des actions pour l'association en 2026, ce qui permettrait des échanges autour de la table. Faustine et Florentin proposent même que le dessert soit mangé en mode brunch pour en faire un moment d'échange alors que discuter autour d'une immense table est parfois complexe.

La réunion se termine à 15 h 45.

Prochain CA : samedi 27 décembre 14 h, chez Francis (?).